

Le Bleymard

INF'OLT

Bulletin municipal

N° 6

Janvier - Février 2007

EDITORIAL

Voici environ un an, vous nous éliez pour gérer la commune et décider de son avenir. C'est humblement, mais avec enthousiasme, que nous sommes entrés dans ces fonctions. Soucieux de bien faire, mais conscients de notre inexpérience. A la mi-mandat, déjà, il est temps de dresser un premier bilan. Comme l'a très justement remarqué mon prédécesseur à cette tribune, nous avons fait abstraction de la courte période à notre disposition, et tenter de tracer les lignes d'avenir qui nous apparaissent souhaitables pour la Commune. Deux thèmes ont particulièrement retenu notre attention : le renouvellement et le développement de la population qui va de paire avec le retour de l'emploi sur la commune, d'une part, la réorganisation et la modernisation des services municipaux, d'autre part. Le lotissement communal, les études de réhabilitation des bâtiments communaux, l'acquisition des anciens bâtiments Solstice permettront l'accession à la propriété de nouveaux résidents et le développement du logement locatif. Les contacts pris rendront possible la création d'une Maison des Artisans dans l'ancienne école Solstice. Le rapprochement avec l'association La Traverse redonnera vie au bâtiment de l'ancienne MAF. Un vent nouveau souffle déjà sur le Village de Vacances confié à une équipe dynamique. Lesancements simultanés d'une étude sur l'eau, sur une chaufferie communale, du schéma d'assainissement, de l'élaboration d'une carte communale inscrivent la commune dans une démarche résolument moderne. Les nouveaux matériels mis à disposition des employés de la commune contribueront à les rendre encore plus efficaces. Cependant, aussi frustrant que cela soit, nous sommes responsables des finances communales et conscients que tous ces projets ne pourront se réaliser simultanément. Nous pouvons compter en outre sur les éléments imprévus qui viendront perturber nos plans, tel ce mur du cimetière, dont l'effondrement coûtera 45 000 € à la commune en 2007. Notre tâche consistera donc aussi à fixer les priorités parmi les différentes orientations possibles... Pour moi, participer au travail d'un Conseil Municipal se révèle être une activité extrêmement captivante, ponctuée de périodes de satisfaction et souvent de doutes, où la remise en question est indispensable. C'est enrichissant... intellectuellement, je regrette parfois de ne pouvoir y consacrer plus de mon temps. Stéphane Amouroux

Augmentation du prix de l'eau

Lors de sa séance du 31 janvier 2007, le Conseil Municipal a décidé l'augmentation des tarifications relatives aux différents services de l'eau. La facture d'eau 2007 verra donc passer les abonnements forfaitaires à 65 € pour l'eau et à 30 € pour l'assainissement. Une tranche de facturation au mètre cube est prévue pour une consommation comprise entre 1 et 120 m³ (0,40 €/m³ dans chacun des deux volets Eau et Assainissement). Au-delà de 120 m³, le mètre cube consommé coûtera 0,11 € dans chacun des deux volets. Vue l'importance de ces augmentations, ses motivations méritent d'être exposées.

Dans un premier temps, il convient de mettre en perspective le prix de l'eau pratiqué au Bleymard avec celui des autres communes. Si nous comparons les prix moyens des 120 premiers mètres cube (Eau et Assainissement compris), la commune du Bleymard passe de 1,18 €/m³ en 2006 à 1,59 €/m³ en 2007. Les résidents du Mas d'Orcières règlent 1,31 €/m³ et ceux de Cubières 1,51 €/m³. Ces deux autres communes ne disposent pas d'un

service d'assainissement collectif. Le prix moyen pour l'ensemble des adhérents à l'Agence Adour-Garonne (régions Languedoc-Roussillon, Auvergne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin) s'établit à 3,04 €/m³ (chiffres 2005). Depuis 1991, conscientes des investissements croissants que nécessite le service de l'eau, la majorité des communes ont opté pour des augmentations successives et progressives : en 15 ans, le prix de l'eau a doublé. Si ces quelques données ne constituent pas une justification, elles permettent néanmoins de relativiser l'augmentation que subiront nos factures en 2007.

La principale motivation de cette décision réside dans l'ampleur des travaux que requiert les services de l'eau. Nous avons évoqué dans de précédents articles les améliorations indispensables à apporter pour fournir une eau conforme à la réglementation, mais aussi d'une qualité satisfaisante pour l'utilisateur. A cela s'ajoutent les rénovations de la station d'épuration, victimes d'un vice de construction et sa transformation pour que l'assainissement soit assuré de manière quasi-continue toute l'année. Certains s'étonneront d'une augmentation qui précède ces améliorations du service. Cette anticipation s'explique par le

Brèves

Réfection de la RD20

Le Conseil Municipal travaille afin que ce serpent de mer ne soit pas repoussé aux calendes grecques. La dernière réunion avec les services de la DDE et du Conseil Général a permis de valider les orientations choisies. Le Conseil a opté pour l'abandon de la partie du projet touchant la Rue Principale, jugé trop ambitieux. Il a révisé à la baisse la partie de route menant au Mont-Lozère, mais il sera créée une zone de circulation piétonne depuis le bâtiment

HLM jusqu'au pont sur le Combesourde. La modification du projet d'aire de stationnement pour les établissements scolaires permet une emprise réduite sur les propriétés adjacentes. Les services du Conseil Général se chargeront des études et acquisitions foncières nécessaires. Après accord définitif des propriétaires, une première tranche des travaux débiterait par la réfection du mur menant du carrefour des écoles à la perception. Une circulation difficile est à prévoir dans cette zone durant l'été prochain.

mode de financement des travaux. L'Agence Adour-Garonne subventionne à hauteur de 25 % les investissements. Les subsides accordés par le Conseil Général dépendent quant à eux du prix moyen de l'eau pour 120 m³ pratiqué par la commune : 30 % pour un tarif compris entre 1 €/m³ et 1,49 €/m³, 40 % entre 1,50 €/m³ et 1,99 €/m³, 50 % au-delà de 2 €/m³. Changer de tranche de subventionnement revient donc à diminuer la charge de l'investissement pour le contribuable municipal. Dans le cas d'un investissement de 800 000 €, le coût net pour la commune s'élèverait à 360 000 € sans augmentation de tarif alors qu'il s'établit à 280 000 € en l'appliquant. Ce serait donc 80 000 € et potentiellement 160 000 € (avec une augmentation supérieure) que n'aurait pas à financer la commune pour les mêmes travaux.

Si une augmentation de prix est toujours douloureusement ressentie par ceux qu'elle touche, le Conseil Municipal l'a néanmoins estimée nécessaire. D'une part, pour permettre la transformation de la distribution d'eau en un service de qualité pour tous. D'autre part, pour limiter l'impact financier des investissements sur le contribuable municipal. L'année 2007 est la première étape de ce grand chantier. Elle verra la réalisation d'une étude globale afin d'établir un diagnostic de la situation et les différents scénarios qui orienteront les décisions. Ses résultats seront largement diffusés et discutés lors de consultations des habitants du Bleymard.

Brèves (suite)

Associations :

Les subventions annuelles vont être attribuées prochainement, pour les retardataires, manifestez vous. Pensez également à envoyer vos contributions écrites pour vous faire connaître ou faire parler de votre association.

Travaux de l'école primaire

Les travaux de l'école sont pour la plupart achevés. La réfection totale du mur de séparation entre les deux cours permet la fixation d'un grillage rigide et donc plus résistant au temps et aux assauts de nos jeunes collégiens. Ces travaux ont été réalisés cet été par les employés communaux.

Par ailleurs, il était prévu depuis

plusieurs mois le changement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries PVC. L'entreprise sollicitée, après maintes relances, a finalement effectué les travaux en dehors des jours d'école au mois de janvier. Le bâtiment dispose désormais de fenêtres neuves, qui ne menaceront plus de tomber sur les écoliers et qui, munies d'un double-vitrage, assureront une meilleure isolation à l'édifice.

Emplois :

Voici un point sur la situation sur le bassin d'emploi du Bleymard - Mont Lozère pour les activités reprises en 2006/2007, ces chiffres incluent les employés et les gérants, ils ne tiennent pas compte des saisonniers : Le Montlo (ex-chalet Bonnet), 7 personnes ; Le Village de Vacances : 5 personnes ; Le Chalet du mont Lozère, 4 personnes ; Le Refuge du Mont Lozère , 4 personnes. L'emploi saisonnier pour le camping sera reconduit, un emploi saisonnier pour renforcer l'équipe des services techniques sera créé pour la période estivale. Le poste de secrétaire de mairie du Bleymard est pourvu depuis le 1er janvier 2007, les horaires de réception du public restent inchangés : en hiver, les lundi, mercredi, et vendredi de 10h à 12h.

Combe-Vieille va rajeunir

C'est l'un des projets (parmi tant d'autres) qui nous tient vraiment à coeur et sur lequel nous avons beaucoup travaillé durant ces derniers mois. Rappelons qu'avant notre prise de fonction, ce dossier de lotissement communal restait bloqué depuis plusieurs mois, suite à une mésentente avec les services des Bâtiments de France. Notre principal objectif était donc d'obtenir l'aval de cette administration pour lotir dans une zone classée. En effet le site du futur lotissement (au sud du village, derrière la maison de retraite et l'ancienne école Solstice) se trouve dans le périmètre protégé autour de la Maison Meyrueis, classée aux monuments historiques. Le projet restait au point mort depuis la demande du précédent Directeur des Bâtiments de France d'étudier un accès différent du chemin existant et prévu, entraînant un surcoût notable à l'enveloppe des travaux. A l'issue de

notre rencontre avec le Directeur actuel, les points d'achoppement ont pu rapidement être cernés : le nombre de lots (jugés trop important) et l'impact visuel des constructions sur l'entrée sud du Bleymard (en particulier, celui du lot le plus élevé). Aussi, et pour satisfaire aux nombreuses contraintes imposées par le site, avons-nous associé au projet un atelier paysagiste, afin de mettre toutes les chances de notre côté, et qu'il apporte des réponses aux inquiétudes des Bâtiments de France.

Après plusieurs réunions avec les différentes personnes intervenant sur le projet, le règlement du lotissement, proposé et présenté par Mme Thibault, paysagiste, et M. Boissonnade, géomètre, a été compulsé et validé par les Bâtiments de France, puis par le Conseil Municipal, en décembre 2006. Une fois prises en compte les ultimes modifications, nous pourrions très prochainement déposer la demande de permis de lotir. Le délai maximum d'instruction est de deux mois, ce qui permettra, nous l'espérons, de débiter les travaux dans le courant de l'année 2007.

Le lotissement comprend 12 lots de superficies différentes (de 510 m² pour le plus petit à 1110 m² pour le plus grand). Nous avons jugé importante la présence de lots de faible superficie afin de rendre possible l'installation de jeunes primo-accédants à la propriété. Les plus grands lots répondront néanmoins aux attentes des foyers recherchant un espace plus confortable. L'accès au lotissement et la voie de circulation restent quasiment identiques par rapport au projet initial, sur le chemin existant. Cela permettra de limiter le coût des travaux et d'assurer une accessibilité optimale, notamment en période hivernale. Le règlement du lotissement est très respectueux du site de construction, tant par le choix des matériaux autorisés que par le respect de la végétation existante ou à prévoir par la suite. Il laisse malgré tout une grande liberté de choix aux futurs acquéreurs.

Pour le choix des candidats à l'achat et afin de lutter contre la désertification du village, notre préférence pointe naturellement vers les foyers désireux de construire leur résidence principale au Bleymard. Des demandes de renseignements commencent à affluer à la Mairie, qui tient à la disposition du public le règlement et le plan du lotissement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce projet.

Si vous souhaitez vous exprimer, vous pouvez faire parvenir vos contributions à la Mairie du Bleymard. Elles paraîtront dans les prochains numéros.

Diffusé en accord avec le Maire et le Conseil Municipal. Comité de rédaction: Guylaine Antraygue, Stéphane Amouroux, Patrice Moncada.